

Paris, le 27 mai 2015

Une classification adaptée pour Pôle emploi

Les juges ont rendu leur verdict: l'opposition formulée par trois syndicats de Pôle emploi pour invalider l'accord classification a été mal formulée,

EN CONSEQUENCE LA JUSTICE EXIGE SON APPLICATION !

☞ **C'est un immense plaisir pour la CFDT de pouvoir annoncer à tous les salariés qu'après 6 ans d'existence Pôle emploi se dote enfin d'une classification propre.**

C'est la perspective pour chacun d'entre nous de pouvoir bénéficier d'une carrière quel que soit l'emploi occupé dans notre établissement.

La direction doit s'organiser sans délai. Elle doit prendre toutes les dispositions afin que le repositionnement de tous les salariés se déroule au plus vite dans de bonnes conditions :

- Injecter 30 millions de plus dans la masse salariale,
- Organiser un dispositif d'information pour chacun,
- Former les managers aux entretiens de reclassement et de repositionnement,
- Instaurer des commissions de recours pour les difficultés rencontrées.

La CFDT se réjouit également pour les 5000 agents qui ont conservé leur contrat de droit public car cet accord de classification est la seule façon de pouvoir ré-ouvrir des discussions sur le statut.

☞ **L'application de la classification, c'est un pas supplémentaire, qui complète les bonnes dispositions de la convention collective.** Cela va nous permettre de continuer à obtenir des avancées concrètes pour les salariés. La CFDT revendique la négociation d'accords complémentaires sur la formation professionnelle et sur le déroulement de carrière.

A l'heure où certains politiques de tous bords ont la volonté de confier le pilotage de Pôle emploi aux régions : **il est important de consolider encore nos garanties collectives nationales. Cette nouvelle classification c'est aussi montrer à la face du monde que nous savons construire un avenir commun pour Pôle emploi partout sur le territoire.**

☞ **Il ne s'agit pas pour la CFDT de crier victoire, l'essentiel reste à faire.** L'ensemble des équipes CFDT est à la disposition de tous les salariés pour que chacun puisse traverser sereinement cette nouvelle étape importante de sa vie professionnelle.